

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparé conformément aux normes USA OSHA Hazcom 2012 / SIMDUT Canada 2015



Date de publication : 2019/01/09

Numéro de FDS : SEPA Super Acid Etch Primer 425g\_FR

Date De Révision : 2021/05/05

Numéro De Révision : 1

## SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol

### 1. IDENTIFICATION

**Nom de Produit:** SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol

**Description de Produit:** Apprêt automordançant, produits de finition automobile, Revêtement aérosol 425 g / 15 oz

**Utilisation Générale:** Enduit d'aérosol, Utilisation des Véhicules à Moteur Seulement

**Nombre Courant/Code de Produit:** SEPA / 24010

**Famille Chimique:** Revêtement à base de nitrocellulose

**Formule Moléculaire:** Mélange

#### Le Fabricant ou Le Fournisseur

Dominion Sure Seal Ltd.  
6175 Danville Road, Mississauga  
Ontario, Canada L5T 2H7  
Fax: 905-670-5174  
www.dominionsureseal.com

**Service à la clientèle:** 905-670-5411

#### Numéros de Téléphone d'Urgence (24 H)

CANUTEC : (613) 996-6666

CHEMTREC : (800) 424-9300

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance ou du mélange

Les éléments de classification et d'étiquetage énoncés ci-après furent établis conformément à la Norme de Communication de Risques OSHA (29 CFR 1910.1200; Hazcom 2012) et les règlements canadiens SIMDUT (Règlements sur les Produits Dangereux; WHMIS 2015). Ces informations peuvent différer des informations sur les étiquettes actuelles de produits pour celles réglementées par d'autres organismes.

#### Risques pour la santé:

Irritation oculaire., Catégorie 2

Toxicité pour certains organes ciblés (exposition unique), Catégorie 3 (des effets narcotiques)

Toxicité pour certains organes ciblés (exposition unique), Catégorie 2

Toxicité pour certains organes ciblés (expositions répétées), Catégorie 2

Cancérogénicité, Catégorie 2

#### Dangers physiques:

Aérosols inflammables, Catégorie 1

Gaz sous pression

Asphyxiants simples, Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage

Composants dangereux pour l'étiquetage:

**acétone, méthyléthylcétone, acétate d'isobutyle, méthylisobutylcétone, dioxyde de titane, alcool isopropylique, méthanol, acétate de n-butyle, xylène, mélanges d'isomères, acide orthophosphorique, éthylbenzène et noir de carbone**



Flamme



Cylindre de  
gaz



Marque  
d'exclamation



Risque  
pour la  
santé

**Mot indicateur:** DANGER

**Mention de danger**

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319: Provoque une irritation oculaire sérieuse.

H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

H371: Risque présumé d'effets graves pour les yeux et le nerf optique.

H373: Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H600: Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation.

**Conseil de prudence**

**État général:**

EUH211: Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**Prévention:**

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251: Un récipient sous pression: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P260: Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

**Intervention:**

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Entreposage:**

P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

**Élimination:**

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

## SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol

**Dangers non classifiés ailleurs:** Aucunes données disponibles.

### Survol des urgences

**Préoccupations immédiates:** Aérosol extrêmement inflammable. Provoque une sévère irritation des yeux. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée). L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Ce produit peut être nocif s'il est ingéré, inhalé ou s'il entre en contact avec la peau. Risque présumé d'effets graves pour les yeux et le nerf optique. Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes d'audition à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Ce produit est soupçonné de nuire au fœtus. Susceptible de provoquer le cancer. La vapeur réduit la disponibilité de l'oxygène pour respirer.

**Commentaires:** Voir la section 9, 10 pour plus d'information sur les effets physico-chimiques.

Voir la section 11 pour plus d'information sur les effets pour la santé.

Voir la section 12 pour plus d'information sur les effets physico-chimiques.

L'étiquetage du contenant n'inclura peut-être pas les éléments précités. L'étiquetage précité s'applique aux produits utilisés seulement pour usage industriel / professionnel.

Les produits de consommation devraient être étiquetés conformément au Règlement Canadien sur les Produits Chimiques et Conteneurs de Consommation et aux Règlements de la Commission de Sécurité des Produits. L'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur l'étiquetage canadien SIMDUT 2015 et la Norme de Communication de Risques OSHA Hazcom 2012.

### 3. COMPOSITION / INDICATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Poids%	numéro CAS
acétone	34 - 36	67-64-1
propane	16.5 - 18.5	74-98-6
méthyléthylcétone	10 - 11	78-93-3
isobutane	6.5 - 8.5	75-28-5
talc	6.5 - 8.5	14807-96-6
acétate d'isobutyle	6 - 7	110-19-0
méthylisobutylcétone	2 - 2.5	108-10-1
dioxyde de titane	1.9 - 2.4	13463-67-7
alcool isopropylique	1.5 - 1.9	67-63-0
méthanol	1.5 - 1.9	67-56-1
acétate de n-butyle	1.5 - 1.9	123-86-4
xylène, mélanges d'isomères	1.3 - 1.5	1330-20-7
acide orthophosphorique	0.6 - 0.9	7664-38-2
éthylbenzène	0.25 - 0.35	100-41-4
noir de carbone	0.09 - 0.11	1333-86-4

**Commentaires:** À la connaissance actuelle du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent qui pourrait être classifié et contribuer à la classification du produit et donc nécessiterait d'être déclaré dans cette section.

Le xylène, mélanges d'isomères est une substance complexe, c'est-à-dire comme un mélange complexe de composition connue ou inconnue.

L'éthylbenzène est un composant dangereux qui peuvent être inclus dans la substance complexe à 18 à 20% p/p.

### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

**Contact des yeux:** En cas de contact, rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau en lavant

## **SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol**

alternativement chaque paupière jusqu'à ce que toute trace du produit ait disparu (au moins 15 minutes). Appeler un médecin si l'irritation persiste.

**Contact de Peau:** Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Retirer tout vêtement contaminé et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissement. Donner un verre d'eau ou de lait à la victime. Contacter un médecin ou un centre anti-poison immédiatement. Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente.

**Inhalation:** Transporter à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

### **Signes et Symptômes d'Exposition Excessive**

**Contact des yeux:** Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

**Contact de Peau:** Le contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation de la peau. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

**Ingestion:** Cette substance peut être dangereuse en cas d'ingestion. Peut causer de l'irritation. Les symptômes de l'ingestion peuvent inclure la douleur abdominale, la nausée, le vomissement et la diarrhée.

**Inhalation:** L'inhalation de concentrations élevées de vapeur et des brouillards de pulvérisation peut être dangereuse. Des concentrations excessives de vapeur peuvent être atteintes et présenter des dangers même lors d'une exposition unique. Susceptible de provoquer maux de tête et vertiges. Des concentrations élevées de vapeur peuvent entraîner une somnolence. Des concentrations élevées peuvent avoir des effets sur le système nerveux (par ex. somnolence, vertige, nausée, maux de tête, paralysie et perte de conscience). Une inhalation répétée ou prolongée peut avoir des effets toxiques. Des concentrations élevées de vapeur peuvent remplacer l'oxygène dans espaces clos et causer l'asphyxie.

**Notes à l'intention du médecin:** Le traitement de la surexposition sera basé sur le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.

**Informations supplémentaires:** Aucunes données disponibles.

## **5. MESURES DE COMBAT DES INCENDIES**

**Propriétés inflammables:** Aérosol extrêmement inflammable. Peut spontanément former des mélanges détonants au point d'éclair ou au-delà. Le produit peut être mis à feu par décharge statique.

**Moyens D'Extinction:** Utiliser de la mousse d'alcool, du dioxyde de carbone, ou une vaporisation d'eau pour combattre les incendies dans lesquels ce matériau est impliqué.

**Produits De Combustion Dangereux:** En cas d'incendie, des gaz irritants et très toxiques peuvent être dégagés par décomposition thermique ou combustion.

**Procédures de Combat Contre le Feu:** La pression à l'intérieur des récipients peut monter en cas d'exposition à la chaleur (au feu).

**Équipement de Combat Contre le Feu:** Comme pour tout incendie, porter un dispositif respiratoire autonome (à demande de pression, agréé MSHA/NIOSH [Mine Safety and Health Administration/National Institute for Occupational Safety and Health = Régie de la Santé et de la Sécurité des Mines/Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail] ou équivalent) et une tenue de protection complète.

**Sensibilité aux décharges statiques:** Le produit est sensible aux décharges statiques.

**Sensibilité aux impacts mécaniques:** Le produit est probablement sensible aux impacts mécaniques. Ne pas perforer le contenant. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer au-dessus de 120°F (49°C).

## **6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE**

**Petit Écoulement:** Éliminer toutes les sources d'ignition. Circonscrire la fuite de liquide avec du sable ou de la terre.

## SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol

NE PAS utiliser de matière combustible comme la sciure. Balayer le matériau en veillant à ne pas soulever de poussières. Le placer dans un conteneur approprié en vue de son élimination et fermer hermétiquement.

### Précautions au Niveau de L'Environnement

**Écoulement Dans L'Eau:** Ne pas vidanger dans un égout.

**Écoulement Sur La Terre:** Ne pas laisser s'écouler dans un égout pluvial ou une rigole se déversant dans un cours d'eau.

**Équipement Spécial De Protection:** Immédiatement nettoyer les écoulements en observant les précautions du chapitre 8 sur l'Équipement de Protection (Protective Equipment).

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Procédures Générales:** Respecter tous les règlements nationaux, provinciaux et locaux sur l'entreposage, la manipulation, la distribution et l'élimination des liquides inflammables. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

**Manipulation:** Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer au-dessus de 120°F (49°C). Utiliser seulement dans une zone bien ventilée. Ne pas utiliser en présence de flamme nue ou d'étincelles. Ne pas perforer le contenant. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards d'aérosol. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver avec soin après la manipulation.

**Entreposage:** Éviter chaleur et flammes. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas incinérer.

## 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

### Rûgles d'Exposition

COMPOSANTES DANGEREUSES SELON OSHA / SIMDUT 2015				
Nom chimique	Les Limites d'Exposition Professionnelle			
			ppm	mg/m <sup>3</sup>
acétone	NET/PEL de l'OSHA	TWA	1000	2400
	CMA de l'ACGIH	TWA	500	1188
		STEL		750
	REL du NIOSH	TWA	250	590
propane	NET/PEL de l'OSHA	TWA	1000	1800
	CMA de l'ACGIH	TWA	1000	--
	REL du NIOSH	TWA	1000	1800
méthyléthylcétone	REL du NIOSH	TWA	200	590
		STEL		300
	CMA de l'ACGIH	TWA	200	--
		STEL		300
	NET/PEL de l'OSHA	TWA	200	590
isobutane	CMA de l'ACGIH	STEL	1000	--
	REL du NIOSH	TWA	800	1900
talc	NET/PEL de l'OSHA	TWA	-- [1]	2 [1]
	CMA de l'ACGIH	TWA	-- [1]	2 [1]
	REL du NIOSH	TWA	-- [1]	2 [1]

**SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol**

acétate d'isobutyle	<b>NET/PEL de l'OSHA</b>	<b>TWA</b>	150	700
	<b>CMA de l'ACGIH</b>	<b>TWA</b>	150	713
	<b>REL du NIOSH</b>	<b>TWA</b>	150	700
méthylisobutylcétone	<b>NET/PEL de l'OSHA</b>	<b>TWA</b>	100	410
	<b>CMA de l'ACGIH</b>	<b>TWA</b>	20	82
		<b>STEL</b>	75	307
	<b>REL du NIOSH</b>	<b>TWA</b>	50	205
<b>STEL</b>		75	300	
dioxyde de titane	<b>NET/PEL de l'OSHA</b>	<b>TWA</b>	-- [2]	15 [2]
	<b>CMA de l'ACGIH</b>	<b>TWA</b>	-- [2]	10 [2]
alcool isopropylique	<b>NET/PEL de l'OSHA</b>	<b>TWA</b>	400	980
	<b>CMA de l'ACGIH</b>	<b>TWA</b>	200	491
		<b>STEL</b>	400	984
	<b>REL du NIOSH</b>	<b>TWA</b>	400	980
<b>STEL</b>		500	1225	
méthanol	<b>NET/PEL de l'OSHA</b>	<b>TWA</b>	200	260
	<b>CMA de l'ACGIH</b>	<b>TWA</b>	200	262
		<b>STEL</b>	250	328
	<b>REL du NIOSH</b>	<b>TWA</b>	200	260
<b>STEL</b>		250	325	
acétate de n-butyle	<b>NET/PEL de l'OSHA</b>	<b>TWA</b>	150	710
		<b>STEL</b>	200	950
	<b>REL du NIOSH</b>	<b>TWA</b>	150	710
		<b>STEL</b>	200	950
xylène, mélanges d'isomères	<b>NET/PEL de l'OSHA</b>	<b>TWA</b>	100	435
	<b>CMA de l'ACGIH</b>	<b>TWA</b>	100	434
		<b>STEL</b>	150	651
	<b>REL du NIOSH</b>	<b>TWA</b>	100	435
<b>STEL</b>		150	655	
acide orthophosphorique	<b>NET/PEL de l'OSHA</b>	<b>TWA</b>	--	1
	<b>CMA de l'ACGIH</b>	<b>TWA</b>	--	1
		<b>STEL</b>	--	3
	<b>REL du NIOSH</b>	<b>TWA</b>	--	1
<b>STEL</b>		--	3	
éthylbenzène	<b>NET/PEL de l'OSHA</b>	<b>TWA</b>	100	435
	<b>CMA de l'ACGIH</b>	<b>TWA</b>	20	87
	<b>REL du NIOSH</b>	<b>TWA</b>	100	435
		<b>STEL</b>	125	545

**SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol**

noir de carbone	<b>NET/PEL de l'OSHA</b>	<b>TWA</b>	--	3.5
	<b>CMA de l'ACGIH</b>	<b>TWA</b>	-- [3]	3.5 [3]
	<b>REL du NIOSH</b>	<b>TWA</b>	--	3.5

**NOTES DE BAS DE PAGE DU TABLEAU:**

1. Poussière - la fraction respirable.
2. Poussière - fraction totale.
3. Matières particulaires inhalables.

**Contrôles D'ingénierie:** Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Éviter de respirer les bruines; si les ventilations générales ou locales sont inadéquates, les personnes exposées aux bruines devraient porter un masque respiratoire approprié. Si les manipulations de l'utilisateur produisent de la poussière durant le ponçage de ce produit, utiliser une ventilation pour garder l'exposition aux poussières dans l'air sous des limites d'exposition.

**Équipement de Protection Individuelle**

**Yeux et Visage:** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Contact de Peau:** Porter des gants résistants aux produits chimiques. Le néoprène est recommandé. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

**Respiratoire:** Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées, un respirateur homologué doit être porté. Respiratoire type: Respirateur purificateur d'air, approuvé par le gouvernement, muni d'un filtre approprié, cartouche ou poche filtrante.

**Tenue de Protection:** Sans objet pour les contenants aérosols.

**Pratiques d'Hygiène au Travail:** Pratiquer une bonne hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Oter rapidement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État Physique</b>	: Liquide, sans propulseurs d'aérosol
<b>Odeur</b>	: Cétone
<b>Seuil Olfactif</b>	: Aucunes données disponibles.
<b>Apparence</b>	: Aérosol
<b>Couleur</b>	: Gris
<b>pH</b>	: Sans objet
<b>% Composés Volatils</b>	: 85.5 à 86.5 % p/p
<b>Point d'éclair et Méthode</b>	: -18°C Setaflash Coupelle fermée, acétone [la plus basse valeur connue du concentré aérosol]
<b>Limites d'Inflammabilité</b>	: 1.0 à 12.8
<b>Notes:</b>	Basé sur des données pour l'acétone
<b>Température D'Autoignition</b>	: 399°C à 527°C
<b>Pression de la Vapeur</b>	: 65 - 75 psig à 20°C
<b>Densité de Vapeur</b>	: > 1 (l'air = 1)
<b>Point d'Ébullition</b>	: 56°C (acétone) [la plus basse valeur connue du concentré aérosol]
<b>Point de Fusion</b>	: Aucunes données disponibles.
<b>Solubilité dans l'Eau</b>	: Partiel
<b>Taux d'Évaporation</b>	

## SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol

(Acétate de n-butyle = 1) : > 1

**Densité** : 0.91±0.01g/ml à 20°C

**Notes:** Une estimation de la densité du concentré aérosol

**Viscosité** : > 100 cps à 20°C

**Contenu de COV** : 50.5 - 51.5 % p/p; < 400 g/l, sauf exemptions

**Propriétés Oxydantes** : Aucun

**Commentaires:** Aucun

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Risque Réactif** : Non

**Polymérisation Dangereuse:** Occurrence peu probable.

**Stabilité:** Stable.

**Conditions à Éviter:** Tenir loin des flammes et de tout objet produisant des étincelles. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé.

**Réactions Dangereuses Possibles:** Aucunes données disponibles.

**Produits de Décomposition Nocifs:** Monoxyde de carbone et autres gaz toxiques.

**Matériaux Incompatibles:** Matériaux oxydants.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë**



**SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol**

Nom chimique	DL <sub>50</sub> orale mg/kg (rat)	DL <sub>50</sub> cutanée mg/kg (lapin)	CL <sub>50</sub> par inhalation mg/l
acétone	8400 5250(souris) 5300(lapin)	> 15,700	50.1(rat;8h) 44.0(souris;4h)
propane	Sans objet	Sans objet	> 800,000 ppm (rat,15m) [>1443 mg/L]
méthyléthylcétone	3400(rat) 2900(rat) 5520(rat) 3140(souris)	> 8000	34.5(rat;4h) [11,700 ppm] > 5000 ppm (rat;6h)
isobutane	Sans objet	Sans objet	658(rat;4h) 570,000 ppm (rat;15m) 680(souris;2h)
talc	Non classifié.	Non classifié.	Non classifié.
acétate d'isobutyle	> 13,400	> 17,400	> 14.72(rat;6h) > 13.24(rat;6h)
méthylisobutylcétone	2080 4570 4600	> 8000	8.2 à 16.4(rat;4h) 20.5(souris;2h)
dioxyde de titane	> 10,000	Aucunes données disponibles.	Aucunes données disponibles.
alcool isopropylique	4710-5840 4475(souris) 5030(lapin)	12,870	51.0(rat;8h) 72.6(rat;4h)
méthanol	6200(rat) 5630(rat) 7300(souris)	15,800	83.9(rat;4h)
acétate de n-butyle	13,100(rat) 11,000(rat)	> 14,400	> 45.0(rat;4h)
xylène, mélanges d'isomères	5400 5251(souris) 5627(souris)	12,180	6350 ppm (rat;4h) 6700 ppm (rat;4h)
acide orthophosphorique	1530	2740	1.69(rat;1h - brouillard)
éthylbenzène	5460 3500 5627(souris)	17,800 15,354	17.2(rat;4h) 13,367 ppm (rat;2h)
noir de carbone	> 15,400	> 3000	Sans objet

**Toxicité cutanée aiguë DL<sub>50</sub>:** Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la toxicité cutanée aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

**Toxicité orale aiguë DL<sub>50</sub>:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Orale Aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

**Toxicité par inhalation aiguë CL<sub>50</sub>:** Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Aiguë par inhalation ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >20 mg/l/4h (vapeurs) and >5 mg/l/4h (buées). L'inhalation de concentrations élevées de vapeur peut être dangereuse. Des concentrations excessives de vapeur peuvent être atteintes. Les

## **SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol**

vapeurs saturées peuvent se retrouver dans un espace limité et/ou dans des conditions de mauvaise ventilation.

**Remarques:** <5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

Aucune information toxicologique supplémentaire n'est disponible pour ce produit en tant que tel.

(Consulter les informations concernant la toxicité des composants).

**Les principales voies d'exposition:**

Contact oculaire. Contact cutané. Inhalation.

**Irritation cutanée / Corrosion cutanée:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à l'irritation cutanée ne sont pas respectés. Cette substance n'est généralement pas irritante et est seulement légèrement irritante pour la peau. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

**Irritation oculaire / Lésions oculaires graves:** Contient: acétone, méthyléthylcétone, méthylisobutylcétone, alcool isopropylique et acide orthophosphorique. Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Le mélange est classifié comme: Irritant oculaire, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients (>10% des ingrédients classifiés comme irritants oculaires, catégorie 2). Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

**Sensibilisant respiratoire / Cutané:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la sensibilisation respiratoire ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A et < 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, sous-catégorie 1B).

Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la sensibilisation cutanée ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A et < 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, sous-catégorie 1B).

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Mutagénicité des Cellules Germinales ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 1A ou 1B et <1.0% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 2).

### **Carcinogénicité**

**SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol**

Nom chimique	Statut NTP	Statut CIRC	Statut OSHA	Autre
acétone	--	--	--	A4 (ACGIH)
propane	--	--	--	--
méthyléthylcétone	--	--	--	--
isobutane	--	--	--	--
talc	--	3	--	A4 (ACGIH)
acétate d'isobutyle	--	--	--	--
méthylisobutylcétone	--	2B	--	A3 (ACGIH)
dioxyde de titane	--	2B	--	A4 (ACGIH)
alcool isopropylique	--	3	--	--
méthanol	--	--	--	--
acétate de n-butyle	--	--	--	--
xylène, mélanges d'isomères	--	3	--	--
acide orthophosphorique	--	--	--	--
éthylbenzène	--	2B	--	A3 (ACGIH)
noir de carbone	--	2B	--	A3 (ACGIH)

**Remarques:** Le CIRC classe [ALT-CHEM112], [ALT-CHEM021], [ALT-CHEM007] et [ALT-CHEM011] dans le groupe 2B (possiblement cancérigène pour les humains). Le mélange est classifié comme: Cancérogénicité, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration ( $\geq 0.1\%$  des ingrédients classifiés comme Cancérogènes, catégorie 2). Le dioxyde de titane: s'applique seulement aux poussières respirables. Ce produit peut être poncé au cours des conditions normales d'utilisation et il pourrait y avoir risque d'exposition de poussières respirables durant ces opérations de ponçage.

**Toxicité Envers La Reproduction:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité pour la Reproduction ne sont pas respectés ( $< 0.1\%$  des ingrédients classifiés comme Toxicité pour la Reproduction, catégorie 1 ou 2).

Contient: méthanol. Risques possibles pour les organes reproducteurs. Susceptible de nuire au fœtus.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique:** Contient: méthanol. Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration ( $\geq 1\%$  mais  $< 10\%$  des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 1). Risque présumé d'effets graves pour les yeux et le nerf optique.

Contient: acétone, méthyléthylcétone, acétate d'isobutyle, méthylisobutylcétone, alcool isopropylique et acétate de n-butyle. Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3, sur la base de la somme des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration ( $\geq 20\%$  de la somme de tous les ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3 [Des effets narcotiques]). Susceptible de provoquer une grave dépression du système nerveux (perte de conscience). Des concentrations élevées de vapeur peuvent entraîner une somnolence. Susceptible de provoquer maux de tête et vertiges.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées:** Contient: xylène, mélanges d'isomères et éthylbenzène. Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration ( $\geq 1.0\%$  des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 2). Une inhalation prolongée peut être dangereuse. L'exposition chronique à des solvants organiques tels que Xylène et

## SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol

Éthylbenzène a été associée à divers effets toxiques sur les neurones dont des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. Les symptômes comprennent: perte de mémoire, perte de facultés intellectuelles et perte de coordination.

**Danger par aspiration:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant aux Risques d'Aspiration ne sont pas respectés (< 10% des ingrédients classifiés comme Risques d'Aspiration, catégorie 1 et/ou viscosité du mélange > 20.5 mm<sup>2</sup>/s à 40 °C).

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Données sur l'Environnement:** Aucunes données disponibles.

**Information Écotoxicologique:** Aucunes données disponibles.

**Bioaccumulation/l'Accumulation:** Aucunes données disponibles.

**Distribution:** Aucunes données disponibles.

**Toxicité Aquatique (Aiguë):** Aucunes données disponibles.

**Information sur l'Évolution Chimique:** Aucunes données disponibles.

## 13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

**Méthode d'Élimination:** Respecter les réglementations locales, nationales ou internationales relatives au traitement des déchets dangereux et au traitement des conteneurs. Ne pas laisser pénétrer la substance/le produit dans les égouts.

**Élimination du Produit:** Lorsque le contenant est vide, bouton-poussoir pour réduire toute la pression et disposer du récipient et du contenu non utilisé conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

## 14. INFORMATIONS REGARDANT LE TRANSPORT

### DOT (Département des Transports)

**Nom Propre d'Expédition** : AÉROSOLS

**Classe/Division de Danger Principal:** 2.1

**Numéro UN/NA** : 1950

**Groupe d'Emballage** : N/AP

#### Autres Informations sur l'Expédition:

Avec un emballage intérieur < 1.0 L, ce produit peut être expédié comme Quantité Limitée selon DOT 173.306.

### Manifeste (OMI/IMDG)

**Appellation Réglementaire** : AÉROSOLS

**Numéro UN/NA** : 1950

**Classe/Division de Danger Principal:** 2.1

**Groupe d'Emballage** : N/AP

**Polluant Marin** : Aucun

**Étiquette** : Aucun

**Remarque:** Avec un emballage intérieur < 1.0 L, ce produit peut être expédié comme Quantité Limitée.

### Règlement sur le Transport de Marchandises Dangereuses au Canada

**Appellation Réglementaire** : AÉROSOLS

**Numéro UN/NA** : 1950

**Classe/Division de Danger Principal:** 2.1

**Note TMD:**

Avec un emballage intérieur < 1.0 L, cette composante peut être expédiée comme Quantité Limitée selon TMD Section 1.17.

**15. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION****ÉTATS UNIS****Catégorie de Risque de la Section 311/312 de la SARA**

**311/312 DANGERS POUR LA SANTÉ:** Cancérogénicité., Irritation oculaire., Effets narcotiques, Asphyxiants simples, Toxicité sur organes ciblés (exposition répétée), Toxicité sur organes ciblés (exposition simple)

**311/312 Les dangers physiques:** Aérosols inflammables, Gaz sous pression

**Les Produits Chimiques Toxiques de la Section 313 d'EPCRA**

Nom chimique	Poids%	numéro CAS
méthylisobutylcétone	2 - 2.5	108-10-1
alcool isopropylique	1.5 - 1.9	67-63-0
méthanol	1.5 - 1.9	67-56-1
xylène, mélanges d'isomères	1.3 - 1.5	1330-20-7

**EPCRA Section 302 Extremely Hazardous Substances****EPCRA Status:**

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse répertoriée sujette aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

**CERCLA Substances Dangereuses et Quantité Rapportable (QR)**

Nom chimique	Poids%	QR
acétone	34 - 36	5,000
méthyléthylcétone	10 - 11	5,000
acétate d'isobutyle	6 - 7	5,000
méthylisobutylcétone	2 - 2.5	5,000
méthanol	1.5 - 1.9	5,000
acétate de n-butyle	1.5 - 1.9	5,000
xylène, mélanges d'isomères	1.3 - 1.5	100
acide orthophosphorique	0.6 - 0.9	5,000
éthylbenzène	0.25 - 0.35	1,000

**TSCA (Acte sur le Contrôle des Substances Toxiques)****Statut Selon le TSCA:**

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

**LPA 112(b) Polluant d'Air Dangereux**


**SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol**

Nom chimique	Poids%	numéro CAS
méthylisobutylcétone	2 - 2.5	108-10-1
méthanol	1.5 - 1.9	67-56-1
xylène, mélanges d'isomères	1.3 - 1.5	1330-20-7
éthylbenzène	0.25 - 0.35	100-41-4

**LPA 112(r) - La Liste de Substances pour la Prévention des déversements accidentels de produit chimique:**

Nom	No CAS	La Quantité seuil (QS)
Propane	74-98-6	10,000
Butane	75-28-5	10,000

**Proposition 65 de la Californie:**

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris les agents chimiques énumérés ci-dessous, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

Nom chimique	Poids%	Répertorié
méthylisobutylcétone	2 - 2.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cancer</li> <li>● Toxicité sur le développement</li> </ul>
dioxyde de titane	1.9 - 2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cancer</li> </ul>
méthanol	1.5 - 1.9	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toxicité sur le développement</li> </ul>
éthylbenzène	0.25 - 0.35	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cancer</li> </ul>
noir de carbone	0.09 - 0.11	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cancer</li> </ul>

**Norme de Communication de Risque de l'LSST (29 CFR 1910.1200):**

Statut OSHA: Produit Dangereux (voir Section 2 pour détails).

Ce produit a été classifié selon les critères de risque des Normes sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA -USA et la Fiche de Données de Sécurité comporte toutes les informations requises par la Norme sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses d'OSHA (HazCom 2012).

**CANADA****Symbole et Classification de Danger pour le SIMDUT**

Voir la section 2 pour plus d'information.

**Statut de Normalisation selon le SIMDUT:**

Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

**Classification de SIMDUT:**

Statut SIMDUT 2015 (Canada): Produit dangereux (Voir la section 2 pour plus d'information).

**LCPE - L'Inventaire National des Rejets de Polluants (INRP):**

**SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol**

Nom	No CAS	No Partie INRP
méthyléthylcétone	78-93-3	1A, 5 (COV)
4-méthylpentane-2-one	108-10-1	1A, 5 (COV)
alcool isopropylique	67-63-0	1A, 5 (COV)
méthanol	67-56-1	1A, 5 (COV)
acétate de n-butyle	123-86-4	5 (COV)
xylène, mélanges d'isomères	1330-20-7	1A, 5 (COV)
éthylbenzène	100-41-4	1A, 5 (COV)
propane	74-98-6	5 (COV)
isobutane	75-28-5	5 (COV)

**Liste des Substances Domestiques (DSL) / Liste des Substances Non-Domestiques (NDSL):**

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

**Commentaires** La Teneur en COV -- Voir la section 9.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Raisons de Délivrance:** NOUVEAU

**Approuvé Par:** Jim Gordon **Titre:** Chimiste de R&D

**Préparé Par:** Conformité réglementaire

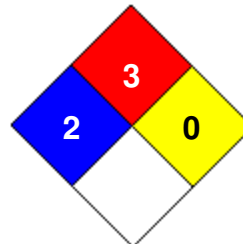
**Date De Révision:** 2021/05/05

**Pour Information Contacter:** 905-670-5411

**Sommaire des Révisions:** Cette fiche signalétique remplace le 2021/05/05 FS.

**CLASSIFICATION POUR LE HMIS**

<b>SANTÉ</b>	*	<b>2</b>
<b>INFLAMMABILITÉ</b>		<b>3</b>
<b>RISQUE MATÉRIEL</b>		<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONNELLE</b>		<b>B</b>

**CODES POUR LE NFPA**

**Classification d'entreposage NFPA 30 / 30B:** Aérosol de niveau 2

**Notes Supplémentaires du Fabricant:** Aucun

**Sources de Données:** Pas disponible

**Informations Supplémentaires pour la FDS:** N/AV Pas disponible

N/AP Sans objet

ND Pas encore déterminé

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

LPA La Loi sur la Propreté de l'Air

RPCC Le Règlement sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation

LCPE La Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement

CERCLA La Loi sur l'Intervention, l'Indemnisation et la Responsabilité en Matière d'Environnement

## **SEPA APPRÊT AUTOMORDANÇANT SUPER ACIDE, aérosol**

---

EPCRA La Loi sur la Planification des Interventions d'urgence et sur le Droit de Savoir de la Communauté  
IARC Association Internationale pour la Recherche sur le Cancer  
MSHA Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines  
NIOSH Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail  
NTP Programme Nationale de Toxicologie  
LSST La Loi sur la Sécurité et la Santé au Travail  
SARA La Loi Portant Modification et Réautorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement  
SIMDUT Système d'Information sur les Matériaux Dangereux pour le Travailleur

**Déclarations Générales:** Aucun

**Commentaires:** Aucun

**Dénégation de Responsabilité du Fabricant:** L'information ci-incluse est basée sur des données considérées exactes. Aucune garantie n'est précisée ni impliquée concernant l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus en utilisant ces données. Aucune responsabilité n'est assumée pour toute blessure personnelle ou pour tout dommage de propriété causés par le matériel aux acheteurs, aux utilisateurs ou aux tiers. Ces acheteurs ou utilisateurs utilisent le matériel à leurs risques.